DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210715-lmc100000022293-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 16/07/2021
Réception Préfet : 16/07/2021
Publication RAAD : 16/07/2021

Séance du jeudi 15 juillet 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/07/15-7/01**

OBJET : Contrôle des comptes et de la gestion du Département de Seine-et-Marne pour les années 2015 et suivantes par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France.

De septembre 2019 à mars 2020, la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion du Département de Seine-et-Marne pour les exercices 2015 et suivants dans le cadre de son programme de travail annuel.
En vertu des articles L. 243-6 et R.234-13, le rapport d'observations définitives issu de ce contrôle est présenté à l'Assemblée délibérante à la première séance qui suit la communication au Département dudit rapport.
Au-delà des quelques rappels au droit et remarques formulées par la Chambre, le rapport souligne l'amélioration significative de la situation financière du Département depuis 2015, fruit d'une stratégie visant à restaurer des équilibres financiers extrêmement dégradés et à dégager des marges de manœuvre permettant une hausse des investissements par une grande maitrise des dépenses de fonctionnement.
Concernant le nombre restreint de rappels au droit et de remarques, ils ont fait l'objet d'un courrier de réponse détaillé annexé au rapport d'observations définitives. Ce courrier explicite certaines divergences d'appréciation de la part de l'Exécutif tout en prenant acte d'un certain nombre de remarques.
Dans ce contexte, le présent rapport a pour objectif d'éclairer les observations de la CRC par un certain nombre d'éléments sur la stratégie conduite par l'Exécutif depuis 2015.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De prendre acte de la communication, par le Président du Conseil départemental, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Département de Seine-et-Marne pour les années 2015 et suivantes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne